

PUBLIÉ LE 16/08/2022 - MIS À JOUR LE 21/10/2022

## Décision du 16/08/2022 - Renouvellement du cadre de prescription compassionnelle de Thalidomide BMS 50 mg, gélule et des médicaments qui appartiennent au même groupe générique

DÉCISIONS (MÉDICAMENTS) - ACCÈS DÉROGATOIRE

**La directrice générale de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé,**

**Vu** le code de la santé publique, notamment les articles L. 5121-12-1 III, L. 5121-14-3, et R. 5121-76-1 à R. 5121-76-11 ;

**Vu** le cadre de prescription compassionnelle (CPC) établi le 5 mai 2015 en application de l'article L. 5121-12-1 du code de la santé publique alors en vigueur, et modifié en dernier lieu le 6 mai 2022 ;

**Considérant** que, dans l'intérêt des patients, il est nécessaire de maintenir un encadrement sécurisé de l'utilisation des médicaments concernés dans les indications mentionnées dans le CPC susvisé ;

**Décide :**

**Article 1<sup>er</sup> :**

Le CPC précité est renouvelé pour une durée de 3 ans.

**Article 2 :** La présente décision entre en vigueur le lendemain de sa publication sur le site Internet de l'ANSM.

Fait, le 16/08/2022

Christelle RATIGNIER-CARBONNEIL  
Directrice générale de l'ANSM

### ● En lien avec cette information

PUBLIÉ LE 09/05/2022 - MIS À JOUR LE 21/10/2022

Décision du 06/05/2022 - Modification du cadre de prescription compassionnelle de Thalidomide Accord 50 mg, gélule et des médicaments qui appartiennent au même groupe générique

DÉCISIONS (MÉDICAMENTS)  
ACCÈS DÉROGATOIRE

